

## Mélanges

Jonas Bena Makamina :

La problématique de la terminologie grammaticale. La nomenclature des modes verbaux.

La problématique de la terminologie traverse toute l'histoire de la grammaire *lato sensu*. Aucune partie de langue n'échappe à cette infortune. Principaux accusés, l'hétérogénéité et l'inconséquence des critères définitoires des classes grammaticales. La potion est particulièrement amère pour le verbe, les modes verbaux en tête.

Chez les grammairiens latins du I<sup>er</sup> au VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C., par exemple, historiens et/ou théoriciens de la langue (cf. Collart & al., 1978, pp. 201-203 ; Arnauld & Lancelot, 1660/1676/1966, p. 114) recensent au moins sept étiquettes pour les seules formes du « subjonctif » : *adiunctiuus*, *coniunctiuus*, *subiunctiuus*, *modus potentialis*, *modus concessivus*, *adhortatiuus* et *optatiuus*.

En revanche, des formes appartenant à un même paradigme se scindent en deux ou plusieurs modes : le tiroir futur éclate en *promissivus* (*amabo*, *habebo*, *legam*, etc.) et en *conjunctivus* (*amavero*, *habuero*, *legero*, etc.). Notons, à ce propos, que tous les grammairiens latins (Quintilien, Aulu-Gelle, Probus, Charissius, Donat, Diomède, Priscien, Victorinus, Sergius, Desithée, Consentius, Cledonius, Macrobe, Pompeius, etc.), exception faite de Varron, rangeaient les formes verbales du type *amavero* dans le mode « subjonctif ».

L'écueil traversera facilement les frontières linguistiques de la latinité\*. Le *Donait français* (publié avant 1409) et l'*Esclarcissement* de Palsgrave (1530) considèrent le tiroir du type *j'aurai aimé* comme un « subjonctif ». La Touche (1696) et Régnier-Desmarais (1706) adoptent la même attitude à propos du *futur 2* (*je ferois*) et du *futur 2 composé* (*j'aurois fait*). Ils forgent une terminologie propre à chacun d'eux pour désigner le *sauriez* et l'*auriez-su* : *premier futur* et *second futur* d'après Régnier-Desmarais ; *second imparfait* ou *imparfait conditionnel* et *second plusqueparfait* ou *plusqueparfait conditionnel* selon La Touche ; enfin, Desfontaines (1738) qualifie « seroit » de *futur du subjonctif* ou *futur conditionnel*. Pour eux, ces deux formes appartiennent au subjonctif.

Désormais, de nombreux flottements terminologiques du futur entraîneront de réels problèmes de fond : Wailly (1754) créera l'étiquette *futur antérieur* pour la forme composée, Girard (1747, 1762) invoquera le mode *suppositif* pour les formes du type *j'aimerai* et *j'aurai aimé*, Clédât isolera (dans les années 1920) *l'aurez-su* du *saurez* et parlera de mode *conjectural* pour le

premier, Yvon (1956) regroupera les deux tiroirs et ceux du mode « conditionnel » dans un seul mode qu'il nommera *suppositif probable* pour le *saurez* et *l'aurez-su*, *suppositif incertain* pour le *sauriez* et *l'auriez-su* (il emprunte *suppositif* à Girard, 1747 et *incertain* à Oudin, 1632).

Enfin, si la grammaire scolaire, à bout de souffle, a fini par capituler (en dépit de quelques combattants d'arrière-garde) en acceptant la nature « indicative » des formes du « conditionnel », les hostilités ne se sont pas pour autant estompées. Une des dernières campagnes en date, est celle menée par Federico Ferreres Maspla et Amparo Olivares Pardo. Ces deux linguistes espagnols collaborent aujourd'hui à une recherche visant à dissocier le *sauriez* du *saurez* pour le rapprocher du *saviez*. Ils s'en expliquent de la manière suivante :

ces deux temps, l'imparfait et le conditionnel, se constituent en temps inactuels, sub-positionnels de l'indicatif, relatifs parce que définis par rapport aux trois époques de ce mode, représentées par le passé simple, le présent et le futur. (*Pour un conditionnel monosémique en français et en espagnol*, communication faite en juillet 1998 au XXII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes)

La terminologie grammaticale est à la fois ambiguë, diversifiée, incohérente et inexacte. L'unanimité des linguistes et grammairiens s'arrête malheureusement à ce constat, leurs points de vue divergent quant à l'attitude à prendre face à cette gangrène qui ronge l'ensemble des parties de langue.

Mon propos consistera à montrer que l'homogénéisation des critères définisseurs des formes verbales pourrait rendre possible la mise sur pied d'une terminologie et d'un classement des modes verbaux conséquents. L'hypothèse principale serait que le critère sémantique, associé judicieusement aux critères morphologique et/ou fonctionnel, offrirait un début de solution à ce problème récurrent. Il faudrait adjoindre à cette hypothèse le principe incontournable de la biunivocité signifiant-signifié : un terme du métalangage grammatical pour un seul *fait de langue* et vice-versa<sup>1</sup>.

Je me servirai de l'approche historique, au sens large du terme, et de l'approche descriptive. La première m'offrira l'occasion de saisir les variantes et les invariants terminologiques successifs dans l'élaboration de la nomenclature des modes verbaux. A propos de l'importance de l'histoire dans les études linguistiques, je reprends, en effet, à mon compte cette prévention de Wilmet (1976, p. 8) :

En soi, l'histoire n'est pas explicative, elle constate ; elle met toutefois au jour les ressorts secrets de l'évolution, invitant le linguiste à rechercher l'accord profond de la vision historique et de la vision descriptive, complémentaires, nullement antagonistes.

L'histoire des modes servira ainsi d'étape propédeutique à l'approche descriptive, prélude à des propositions personnelles. Mais, gare à tout leurre ! Le lecteur aura remarqué l'ampleur de mes dettes vis-à-vis de mon maître – Wilmet – et de son ascendant le plus direct du point de vue de l'épistémologie

– Guillaume. Leurs travaux – notamment la théorie de la *chronogénèse* (Guillaume) et celle du *repère* (Wilmet) – auront servi de ferment à mon propre cheminement dialectique.

Mon propos portera sur deux grands axes. Le premier concernera la définition du terme *terminologie* et les différentes prises de position des grammairiens et linguistes. Le second, le classement et les étiquettes des modes verbaux.

## 1. La terminologie linguistique

### 1.1. Généralités : terminologie, nomenclature, métalangage.

Dubois et al. (1994) donnent de la terminologie l'acception suivante :

Toute discipline, et à plus forte raison toute science, a besoin d'un ensemble de termes définis rigoureusement, par lesquels elle désigne les notions qui lui sont utiles : cet ensemble des termes constitue sa *terminologie* [...]

Ducrot et Todorov (1972), Mounin (1974/1993), les auteurs du *Petit Larousse*, etc. partagent cette définition, en insistant sur « ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art » et « ensemble des termes particuliers à une science, à un art, à un domaine ». Je pourrais, à la lumière de cette mise au point, affirmer que ces termes ne relèvent pas du vocabulaire de base de la langue (et quand ils appartiennent au vocabulaire usuel, ils acquièrent une acception purement technique). Ils constituent, bien au contraire, en linguistique plus qu'ailleurs, des indices de réseaux de définitions conceptuelles rigoureuses.

La terminologie, la nomenclature et la métalangue ne se recoupent pas totalement. Cependant, rapportées à la science grammaticale, elles ont en commun leur mode de structuration : elles se composent d'« anti-signes linguistiques ». Les mots constitutifs du (méta)langage grammatical échappent, en effet, à l'arbitraire consacré du signe linguistique. Les expressions métalinguistiques – leur création est en général utilitaire, fruit de la volonté plus ou moins individuelle du grammairien théoricien et/ou praticien – devraient toujours être motivée.

Comme instruments de description de langues naturelles, la terminologie, la nomenclature et la métalangue comprennent en effet un nombre limité de termes techniques définis de manière univoque, mais aussi un stock limité d'axiomes, d'hypothèses, de postulats et de règles. En effet, comme l'ont si bien compris Génouvrier et Peytard (1970, p. 73), le langage grammatical revêt un caractère spécial :

[...] contrairement aux autres sciences, qui disposent pour cerner l'objet de leur étude d'un métalangage efficace, la grammaire n'a pour étudier la langue [...] que la langue elle-même.

Les termes et les expressions métalinguistiques devraient, par conséquent, avoir une seule acception technique : un terme pour une et une seule réalité linguistique, un seul fait de langue. A ce propos, Dubois et al. (1994) suggèrent

deux préalables à la constitution d'une bonne nomenclature : la dénomination des objets constitutifs du domaine ou de l'activité visés doit 1° être systématique, 2° obéir à une contrainte incontournable : « la biunivocité du rapport signifié-signifiant ».

Ce principe s'impose d'autant plus que, pour reprendre cette belle expression de Damourette et Pichon (1930-1950, tome I, p. 96), « jamais deux vocables ne se recouvrent absolument quant à leur domaine sémantique ». Malheureusement, grammairiens et linguistes ne l'entendent pas généralement de cette oreille<sup>2</sup>.

### 1.2. *La position des grammairiens et linguistes face au problème terminologique.*

Il existe une abondante littérature – ouvrages (surtout des articles) consacrés entièrement au sujet ou simples prises de position – sur le problème de la terminologie grammaticale. J'en ai dégagé quatre principales « thèses » : 1° ménager la tradition (Lévizac, 1797, cité par Yvon, 1954, pp. 21-22 ; Marouzeau, 1933, p. 5 ; Guillaume, 1973, pp. 107-108, leçon du 18 février 1949 ; Wagner et Pinchon, 1962, p. 10), 2° renforcer le formalisme (Meillet, cité par Marouzeau, 1933, p. 7 et, à sa suite, Guillaume, cf. supra ; Berrendonner, 1983, p. 10), 3° harmoniser et unifier la terminologie<sup>3</sup> (Lerot, 1986, pp. 5-6), 4° privilégier la définition des concepts (Saussure, 1916, p. 31 ; Hjelmslev, 1928, p. 57 ; Bondy, 1960, pp. 125-141).

Chez les uns et les autres, trois considérations reviennent comme un leitmotiv : 1° la terminologie grammaticale est défailante (lire aussi Bruneau, 1951 ; Yvon, 1956, pp. 161-167 ; Moignet, 1957, p. 163 ; Bondy, 1960, pp. 125-141 ; Mounin, 1974/1993 ; Vet, 1980 ; Curat, 1991, pp. 35 ss.), 2° elle est fixée par un long usage, 3° il importe de faire des concessions à la tradition et, par voie de corollaire, de renoncer à tout remaniement en profondeur. En témoignent, ces propos de Guillaume (1973, pp. 107-108, leçon du 18 février 1949) :

La terminologie grammaticale – fixée par un long usage, par la tradition – est peu satisfaisante. Elle correspond à des vues qui sont pour une grande part étrangères au véritable mécanisme de la langue, ignoré de ceux qui ont établi cette terminologie, devenue celle de l'enseignement. A quoi il faut ajouter que la terminologie traditionnelle, de caractère philosophique, toute pénétrée de logique formelle, a eu cette infortune d'être retouchée inconsidérément par des esprits moins pénétrants que ceux qui l'avaient conçue. [...]. Mon opinion, qui était aussi celle de Meillet, est que l'exactitude en soi de la terminologie grammaticale est chose d'importance secondaire. [...]. Aussi n'y a-t-il pas lieu, à mon sens, d'entreprendre aucune réforme de la terminologie grammaticale. Le mieux qu'on puisse faire est d'adopter purement et simplement la terminologie consacrée par l'usage [...]. Autrement dit les mots de la nomenclature grammaticale ne seront jamais meilleurs que lorsque, par eux-mêmes, étymologiquement, ils ne signifieront plus rien et ne seront que les signes, arbitrairement choisis, renvoyant à des réalités perçues et délimitées avec justesse. Les mots de la nomenclature grammaticale, pour le linguiste qui

les adopte – et doit les adopter – sans critique, ne doivent pas être plus que les signes conventionnels dont se sert la mathématique pour la désignation symbolique des concepts lui appartenant.

Le fondateur de la psychomécanique du langage rejoint, en partie, la position des auteurs de la nomenclature grammaticale de 1910 (France) :

[...] les mots que nous conservons ne se recommandent ni par leur signification propre, ni par leur valeur historique ; tout le monde sait que le vocabulaire grec laisse beaucoup à désirer ; la plupart des termes employés ont un sens très vague : article, pronom, adverbe ; quelques-uns n'en ont pas du tout : imparfait, plus-que-parfait, subjonctif. Mais ils servent depuis longtemps ; ils sont appuyés sur des habitudes, des traditions et on ne peut pas pour le moment les remplacer par d'autres. Tels quels, ils suffisent pour l'enseignement élémentaire de la grammaire. (cité par Meyers, inédit, 1988, p. 5)

Triste démission de la part de nos savants ! L'on fait un diagnostic juste, l'on reconnaît à la fois le mal et ses ravages. Mais l'on demeure dans l'expectative. Le refus d'engagement cache, il faudrait s'en convaincre, un acte d'allégeance au mal et, pour emprunter cette expression du code pénal, un « manque d'assistance à une science en danger »<sup>4</sup>, en l'occurrence la science grammaticale.

Par ailleurs, ceux qui préconisent, comme Bondy (1960, pp. 125-141), de privilégier la définition des concepts ne font pas mieux :

Toute terminologie sera sujette à critique. Une nomenclature sera toujours imparfaite. On aura nécessairement recours à des termes d'usage courant pour leur donner une acception technique qui ne concordera pas avec leur acception commune, et il subsistera inévitablement un risque d'équivoque. Ce n'est donc pas sur les termes eux-mêmes qu'il faut porter toute son attention. Le travail le plus important, le travail essentiel consiste dans la *définition des choses* à nommer. Se contenter d'une définition approximative, d'une acception qui recouvre un emploi général admettant des exceptions, c'est renoncer dès le départ à la précision, à l'exactitude, à la cohérence, donc à la clarté, c'est-à-dire aux qualités qu'on exige à la nomenclature. Une fois qu'on aura défini, on essayera d'adopter une terminologie qui écarte autant que possible l'ambiguïté. Mais il importe avant tout d'établir avec une précision et une exactitude toutes scientifiques le signifié avant de s'intéresser au signifiant.

L'on retrouve, dans son propos, le même aveu d'impuissance, la même irrésolution. Pourtant, en dépit de son défaitisme radical, Bondy propose quelques pistes intéressantes : donner une acception technique aux termes courants, adopter une terminologie désambiguïsée, établir avant tout une précision et une exactitude toutes scientifiques entre le signifié et le signifiant (ici, j'ai remanié son idée en la conformant à mon point de vue), rechercher dès le départ la précision, l'exactitude, la cohérence et, donc, la clarté. Mais comment y parvenir ? Bondy n'en dit rien, il se limite à des généralités, de surcroît, bien connues. La réponse à cette question constitue l'objet de cette étude, du moins en ce qui concerne les modes verbaux.

1.3. *Le langage et le métalangage comme « vision » respective du monde et de la science.*

Humboldt postule dans *l'Introduction à l'œuvre sur le Kavi* (cf. Combe, 1991, p. 198) que la langue constitue une « vision du monde » (*Weltanschauung*), et, par là, l'« esprit des peuples » (*Volksgeist*). Tandis qu'il précise sa pensée dans sa *Lettre à Rémusat* (tr. par Ducros, 1964, p. 86, cité par Combe) :

[...] Car toute opération du langage consiste à donner du corps à la pensée ; à en arrêter la vague par l'impression fixe que laissent les sons articulés ; à forcer l'esprit de dérouler l'ensemble de la pensée dans des paroles qui se succèdent.

Le rapport de la langue au monde, tel que le définit Humboldt, ressemble à mon avis, à la relation de la terminologie au contenu des concepts scientifiques. En glosant les propos du linguiste allemand, je dirai que la terminologie constitue « la vision de la science » et l'« esprit des théories scientifiques ». De ce point de vue, les étiquettes serviraient de protocole, de porte d'entrée à la signification des réalités qu'elles dénotent. Elles constituent, en tant que représentation métalinguistique des concepts et instrument opératoire de la relation qu'elles désignent, les seules traces matérielles par lesquelles les descriptions linguistiques s'objectivent.

Pour Delacroix (1930, p. 8), un des héritiers de la « philosophie du langage » de Humboldt, « le langage est la première science, étant le premier instrument dont notre esprit se sert pour constituer les choses et pour construire l'univers mental. » Guillaume (Combe, 1991, p. 105), Cassirer (cité par Malmberg, 1966, p. 321) et Niels Bohr (cité par Wilmet, 1991, p. 27) lui emboîtent le pas : ils définissent le langage comme « avant-science », i.e. la condition de possibilité non seulement du savoir mais de toutes les formes de pensée.

Le métalangage joue le même rôle par rapport aux théories scientifiques. Mais notons une différence très importante : en linguistique, derrière les « mots » se profilent non pas des objets, des abstractions, mais des idées et d'autres « mots » dont l'ensemble constitue la science grammaticale. Elle a le langage humain pour objet, tandis que les étiquettes ont pour référent des mots, des descriptions et, donc, des pans entiers de la pensée scientifique traduits en séquences discursives. Aussi, faudrait-il, c'est mon credo, une adéquation, entre les étiquettes et le contenu dans la mesure où chaque terme en linguistique contiendrait de manière condensée tout un programme sémantique.

La terminologie, estime à juste titre Froidevaux (1927, pp. 90 ss.), doit avoir comme « qualité essentielle d'être parlante », le mot doit par conséquent « être une définition de la chose ». Je stigmatise donc l'emploi excessif des symboles en linguistique. Bien avant moi, Vendryes (1928, p. 374) et Popper (cité par Wilmet, 1991, p. 27) avaient – peut-être pour des raisons différentes – émis des réserves sur l'usage à tous crins du langage symbolique en science grammaticale<sup>5</sup>. Par ailleurs, le projet d'harmonisation et d'unification de la nomenclature, porté à bout de bras depuis 1910 par différentes commissions de « réforme » de la terminologie grammaticale<sup>6</sup>, achoppe sur l'impossibilité de

synchrétisme. Par rapport à ce problème, Wilmet (1997, pp. 28-31) exprime trois convictions : (1) le métalangage est nécessaire (mais précisons d'emblée un fait : le métalangage chez Wilmet ne rime pas toujours avec le formalisme « symbolique » : le langage naturel y suffit), (2) toute nomenclature est engagée, (3) le synchrétisme conduit droit à l'incohérence.

En effet, si l'auteur de *Grammaire critique du français* (1997, 1998<sup>2</sup>) encourage l'attribution d'un sens technique à un vocable usuel et la création *ex nihilo* des mots techniques – ce qui offre, précise-t-il avec raison, « les avantages inappréciables de l'univocité » –, il n'en apprécie pas moins la coexistence des « vocables concurrents ». Laissons la parole à Wilmet (1997, p. 30) :

Des saupoudrages terminologiques risquent de rendre la description boiteuse. [...]. Quelle solution alors ? Aux yeux du signataire, les contenus importent plus que les étiquetages. [...]. Deux vocabulaires concurrents offrent la meilleure occasion de jeter des passerelles entre des clans, de dégager des présupposés théoriques sous-jacents, de montrer à l'œuvre des rationalités parallèles. La diversité acquiert une fonction heuristique.

Lerot (1986, pp. 5-8) défend la thèse contraire en prenant le parti – défi, avouons-le, difficile à relever – d'« une nomenclature susceptible de concilier les exigences de la science et de la tradition ».

J'estime, pour ma part, que l'uniformisation de la terminologie (pourvu qu'elle ne se contente pas simplement d'un replâtrage inconsidéré des termes anciens) vaudrait un grand bénéfice pour la linguistique. Le choix des termes à retenir ou à forger ne devrait tenir compte que du degré d'adéquation entre l'étiquette et le contenu morphosémantique du concept désigné. Le recours au critère sémantique (étalon obligatoire) auquel on associerait, quand la nécessité l'impose, les critères formel et/ou fonctionnel, permettrait d'éliminer les termes inaptes à traduire les faits de langue qu'ils désignent et d'en créer selon le double mécanisme proposé par Wilmet (cf. supra) d'autres plus révélateurs de la réalité linguistique dénommée.

## 2. Le classement et la nomenclature des modes verbaux

Le verbe constitue l'un des domaines où les linguistes français, peu importe leur époque, font le plus de concessions à l'antiquité gréco-romaine. Par ailleurs, le mode est, avec le temps impliqué et le temps expliqué, un des principaux critères définitoires de toute forme verbale. Avant de procéder au classement des modes, rappelons quelques définitions du verbe.

[...] C'est une partie d'Oraison, qui reçoit diverses inflexions ou variations, avec distinction de modes, de temps, de personnes, & de nombre (Régnier-Desmarais, cité par Fournier, in Le Goffic, 1986, p. 15. C'est aussi la définition de la vulgate grammaticale du XVIII<sup>e</sup> siècle et du *Dictionnaire critique* de Féraud).

C'est un simple calque de la définition des grammairiens de l'antiquité gréco-romaine et, par conséquent, une regrettable empreinte de servitude gramma-

ticale ! L'on retrouve en tout cas les marques de Donat, de Varron, d'Apolonius Dyscole, voire de Denys le Thrace :

*Verbum est pars orationis cum tempore et persona sine casu aut agere aliquid aut pati aut neutrum significans. Verbo accidunt septem, qualitas, coniugatio, genus, numerus, figura, tempus, persona.* (extrait repris par Holtz, 1981, p. 632).

La postérité retiendra l'essentiel de ces propriétés du verbe. Parallèlement, la définiton aristotélicienne – *vox significans cum tempore* – sera ressassée de siècle en siècle. Même les auteurs de la *Grammaire de Port-Royal* (1660/éd.1676/ réimpr. en facsimilé en 1966, pp. 101-104), pour qui l'essence du verbe réside dans son pouvoir d'exprimer l'affirmation, finissent par reconnaître au verbe des « rapports accidentels » (la personne, le temps et le nombre : *Vox significans affirmationem cum designatione personae, numeri et temporis*) et la faculté de signifier d'autres mouvements de l'âme (le désir, la prière, le commandement, etc.).

Cette acception du verbe s'affinera au fil des siècles, sans réellement se départir de l'héritage antique. Mais les définitions deviendront plus techniques et, par voie de corollaire, plus parlantes :

« Le verbe est un sémantème qui implique et explique le temps » (Guillaume, 1964, p. 47) ; « Le verbe est le porteur privilégié d'indices qui affectent le sens de la phrase entière », c'est-à-dire « les indices de temps » et « les indices d'aspect » (le germaniste Jean Fourquet, 1950, « La notion de verbe », *Journal de psychologie*, 43, pp. 74-98) ; « ... un mot d'extension médiate pourvu des marques de la conjugaison ». (Wilmet, 1997, p. 282)

La synthèse de ces définitions, loin de créer un texte redondant, me permettrait de mieux exprimer ce que j'entends par verbe :

« mot d'extension médiate pourvu des marques de la conjugaison (avec l'implication médiate – tiroirs des modes impersonnels – ou immédiate – tiroirs des modes personnels – de la personne grammaticale) et ayant pour essence la représentation (modes) et l'expression (aspects, temps) linguistiques du temps. »

Ces définitions mettent en exergue le fait que le verbe exprime – ce fut aussi le point de vue d'Aristote – essentiellement le temps dans sa triple dimension aspectuelle, modale et temporelle. Véritable creuset incidentiel, il assure dans la phrase, expliquent Douay et Roullant (1990, pp. 196-197), la cohésion des éléments constitutifs.

### 2.1. *Quid du mode verbal ?*

Ma définition du mode se fondera à la fois sur les critères formel et sémantique :

C'est la représentation du temps linguistique selon que la forme verbale fait intervenir ou non la personne grammaticale et selon que le procès qu'il sous-tend échoit ou non à l'actualité.

Dans son *Ars*, Aelius Donatus (IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), fidèle à la tradition, distingue sept modes :

*Modi autem sunt, ut multi existimant, septem : indicatiuus, qui et [sic !] pronuntiatiuus, ut lego ; imperatiuus, ut lege ; promissiuus, ut legam : sed hunc nos modum non accipimus ; optatiuus, ut utinam legerem ; coniunctiuus, ut cum legam ; infinitiuus, ut legere ; impersonalis.* (cité par Collart, 1978, p. 632)

Il n'en reconnaît en réalité que six. Les grammairiens latins, estime-t-il, n'ont pas hérité du *promissiuus*. Il en reprend pourtant les formes, notamment celle de *legam*, dans les autres modes comme le montre Serbat (in Collart, 1978, p. 265) :

	présent	imparfait	parfait	plus-que-parfait	futur
Indicatif	lego	legebam	legi	legeram	legam
Optatif	utinam legerem	utinam legerem	utinam legissem	utinam legissem	legam
Subjonctif	cum legam	legerem	legerim	legissem	legero

Ce tableau révèle la récurrence de certaines formes dans différentes cases : *legam* (subjonctif présent ; indicatif et optatif futur), *legerem* (optatif présent et prétérit imparfait ; subjonctif prétérit imparfait), *legissem* (optatif et subjonctif prétérit plus-que-parfait). Si j'ajoute le *promissiuus*, j'aurai pratiquement trois modes qui se composent presque des mêmes tiroirs : l'optatif, le *promissiuus* et le subjonctif (ou conjonctif). Bien plus, *legam* opère comme une forme verbale passe-partout dans l'ensemble des modes personnels, excepté l'impératif. Ces inconséquences feront aussi partie de l'héritage légué à la grammaire française. Serbat donne, de Probus, Diomède et Priscien, pratiquement la même terminologie.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, à part quelques exceptions, les grammairiens français reviennent sur les étiquettes des modes – ceux-ci sont définis et dénommés selon des critères hétérogènes – de la tradition grammaticale antique : indicatif (critère sémantique), subjonctif (critère morphosyntaxique), impératif (critère fonctionnel et sémantique qui traduit plutôt une modalité, un mode de parole : injonction, ordre, etc.), conditionnel (critère sémantique, mais dévié de sa véritable cible, c'est-à-dire le tiroir de la phrase enchâssée ; ex. : *Si j'étais riche, je m'achèterais un château à Beverly Hills*), infinitif (critère sémantique par rapport à la faculté d'exprimer le temps : temps infini, indéfini = ce que Guillaume (1951) traduit par « une image acinétiq... de l'infinitude du temps qui est celle d'une ligne illimitée et immobile à laquelle le verbe échoit »), participe (critère sémantique par rapport à la double nature des formes de ce mode). Les avatars terminologiques – conjonctif, optatif, promissif, potentiel, conjectural, suppositif

probable et incertain, mode intemporel ou virtuel et mode temporel ou actuel, impersonnel-inactuel, personnel-inactuel, personnel-actuel – n'auront jusqu'ici eu qu'un impact faible sur les auteurs de manuels.

## 2.2. La taxinomie verbo-modale.

La majorité des grammairiens classifient les modes verbaux selon deux principaux critères : 1° un critère morphologique (la présence ou non de la personne grammaticale et ses implications formelles), 2° un critère sémantique (l'expression ou non du temps *stricto sensu*). L'on a à la clef la tripartition binaire suivante : les modes non personnels et non temporels – l'infinitif, le participe, le gérondif –, les modes personnels et non temporels – le subjonctif, l'impératif –, le mode personnel temporel – l'indicatif (Wagner et Pinchon, 1962, pp. 298-367 ; Béchade, 1986, pp. 40-83 et 1994, pp. 169-193 ; Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 288). Cette subdivision peut, par ailleurs, bien se prévaloir de la caution scientifique de Guillaume (Guillaume, 1970, rééd. avec l'avant-propos de Roch Valin, *Temps et Verbe...*, suivi de *L'architectonique du temps dans les langues classiques*, appendice I, pp. 129-131) :

[...] la conjugaison du verbe se distribue sur deux plans : le plan verbal, qui comprend toutes les formes personnelles ; le plan nominal, qui comprend toutes les formes impersonnelles. [...] elle se présente sous deux modes : le *mode temporel*, qui comporte la distinction des époques : passé, présent, futur ; le *mode intemporel*, qui confond ces trois époques en une vaste époque indivise ...

En revanche, Grevisse-Goosse (*Le bon usage*, 13<sup>e</sup> édit., 1993, pp. 1159-1160, § 738) exploitent seulement le critère morphologique : modes personnels ou conjugués (l'indicatif, l'impératif, le subjonctif) vs modes impersonnels (l'infinitif, le participe, le gérondif). Point sombre à leur tableau, le fait – c'est aussi le cas de Riegel et al., Wagner et Pinchon, Béchade – de faire du « gérondif » un mode à part entière. Mais Grevisse et Goosse témoignent aussi, peut-être sans le vouloir, de leur statut de combattants d'arrière-garde en faveur du mode conditionnel :

Le **conditionnel** [ce sont eux qui soulignent] a été souvent considéré comme mode. Les linguistes le placent généralement aujourd'hui à l'intérieur de l'indicatif. (Grevisse/Goosse, 1993, 13<sup>e</sup>, § 738)

L'on sent un brin de nostalgie dans ce propos. Je reviendrai sur le conditionnel.

### 2.2.1. Critique de la bipartition des modes.

Je récuse la dichotomie *modes temporels* vs *modes intemporels*. En effet, si l'on postule avec Guillaume, à la suite d'Aristote, que « [...] le propre du verbe est d'être sous-tendu de temps » (1965, p. 7) et qu'il s'agit d'« un sémantème qui implique et explique le temps » (1964, p. 47), je vois mal comment une forme

verbale peut être non temporelle. Les linguistes allemands parlent, non sans raison – même s'il faut préciser que d'autres unités linguistiques comme *hier*, *aujourd'hui*, *feu* et *ex-* dans « feu mon père » et « ex-ministre », par exemple, expriment à leur manière aussi le temps – de *Das Zeitwort* (mot qui signifie le temps) pour définir le verbe.

Pour tout dire, le temps « impliqué » (= aspect), le mode et le « temps explicite » (temps *stricto sensu* = temps-époque, temps actualisé) – de nombreux théoriciens l'ont montré – ne constituent que trois différentes manières de représenter (action permanente de langue) et d'exprimer (action momentanée de discours) la notion de temps linguistique. Par ailleurs, Guillaume postule que la totalité des formes correspondant aux trois chronothèses – l'*in posse* (le quasi-nominal : infinitif et participe), l'*in fieri* (le subjonctif), l'*in esse* (l'indicatif) – constitue

un ensemble de formes verbales qui sont toutes d'ordre temporel. Aspect, mode, temps ne se réfèrent pas, comme l'enseigne la grammaire traditionnelle, à des phénomènes de nature différente, mais aux phases internes d'un phénomène de nature unique, la chronogénèse ; en un mot, l'aspect, le mode, le temps représentent une seule et même chose considérée en des moments différents de sa propre caractérisation (*Temps et verbe*, p.11).

Wilmet (1997, p. 329, § 414) décrit ces trois « phénomènes » au moyen des mêmes variables :

Pour caractériser le *mode*, le *temps* et l'*aspect* d'un tiroir, écrit-il, on n'a eu besoin que d'un *repère* (L, P, A ou A') et d'un procès ...

Prenons deux exemples où coexistent deux tiroirs dont un relève du mode « intemporel » :

- (1) Je revois Hélène *sortant* de la salle d'examen. (Leeman-Bouix, 1994, p. 31)
- (2) Je revois Hélène *sortir* de la salle d'examen. (ibid., note 8)

Dans ces deux phrases, les formes prétendument intemporelles « *sortant* » et « *sortir* » expriment bien le « temps » et l'aspect : *sortant* est à la fois incident-décadent et sécant ; *sortir*, incident et global (j'emprunte ces termes à Guillaume et à Wilmet). Le cotexte leur permet même de signifier sinon le présent, grâce au *savez* du verbe principal, du moins la contemporanéité avec le fait de « revoir Hélène en train de franchir le seuil de la salle d'examen ». Ce qu'elles ne peuvent pas, en revanche, c'est de situer par elles-mêmes – sans la médiation de « je vois » – le fait de « sortir » dans une des trois époques de l'actualité.

### 2.2.2. Critique de la nomenclature des modes.

Les étiquettes de tous les modes verbaux posent problème : elles ne couvrent pas les faits linguistiques qu'elles désignent. Mais l'impératif et le conditionnel constituent, comme nous allons bientôt nous en rendre compte, deux cas

particuliers. En revanche, l'indicatif, mode des « *tria tempora* », est le plus utilisé dans les interlocutions.

#### 2.2.2.1. *Le conditionnel.*

Guillaume (1929) est parmi les premiers théoriciens à avoir, à la suite de Destutt de Tracy (1803, p. 229, cité par Wilmet, 1997, p. 289), stigmatisé le recours à « conditionnel » à la fois comme mode et comme temps grammatical. Il parle de *futur hypothétique* par opposition à *futur catégorique*. Il y a deux explications à cette exclusion. La première est historique, elle relève du processus de formation du signifiant de ce tiroir : infinitif + *habeo* pour le futur catégorique, infinitif + *habebam* pour le futur hypothétique. L'évolution phonétique de ces deux formes a entraîné l'amuisement du radical du verbe *avoir*, pour n'en conserver que les désinences du présent et de l'imparfait. La deuxième, consécutive à la première, est morphologique et sémiologique : c'est la présence, dans les deux tiroirs, de l'augment *-r*, indice d'époque « futur ».

Pour justifier la thèse de l'appartenance du « conditionnel » au mode « indicatif », Abouda (1997, pp. 179-198) tire argument de l'« identité syntaxique des structures qui admettent le conditionnel et celles qui admettent l'indicatif » (p. 193). Bien que le métalangage – ma principale préoccupation – ne l'intéresse pas, Abouda (1997, p. 194) en arrive, à mon avis, à une conclusion très intéressante :

[...] *Chaque mode a un ensemble de structure syntaxique obligatoire.*

Or, comme on l'a vu tout au long de cet inventaire [un peu plus de 300 occurrences de formes en *-rais*], nulle part le conditionnel n'est syntaxiquement obligatoire : il est simplement toujours possible. Sachant, d'autre part, qu'il s'emploie dans les mêmes structures syntaxiques que l'indicatif, l'on dira que le conditionnel n'est pas un mode : il s'agirait d'un temps de l'indicatif...

Il faut, en outre, noter que le grammairien anglais Palsgrave (XVI<sup>e</sup> s.) créa le terme « conditionnel » pour désigner les formes de l'indicatif précédées de *si*. Il considérait les formes en *-rais* comme des tiroirs du mode potentiel. Son intuition est plus proche de la réalité des faits linguistiques désignés par le *sauriez* et l'*auriez-su*. Mais il est une autre raison de radier ce terme du métalangage verbo-temporel : dans une « phrase conditionnelle », la condition est contenue dans la sous-phrase enchâssée dont le verbe est plutôt à l'indicatif, comme ce sera le cas dans (4a) et (4b).

Voici ce que pensent Damourette et Pichon (1930-1950, §§ 1837-1850) du mode conditionnel :

[...] nous n'avons pas eu de peine à montrer, en accord avec tous les grammairiens d'aujourd'hui, que le prétendu « mode » conditionnel n'avait rien d'un mode : les tiroirs dits conditionnels ont pour caractère d'être à la fois toncaux et futurs : ce sont là des questions d'actualité et d'énarration. [...].

Bon constat, mais erreur d'appréciation quant à la réception de cette décision par les grammairiens. L'unanimité n'est pas de mise parmi eux. Des combat-

tants d'arrière-garde maintiennent, en effet, l'étiquette « conditionnel » dans le métalangage grammatical. Les uns, comme Wagner et Pinchon (1962, pp. 360-367), Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard (1964, p. 334, note 1), Béchade (1986, pp. 56-60 ; 1994, pp. 179-181), Grevisse/Goosse (1993, pp. 1160-1161, § 738), ont intégré le tiroir « conditionnel » dans l'indicatif. Les autres, c'est le cas de G. et R. Le Bidois (1967, §§ 815-817 bis), ont conservé et l'étiquette et le mode.

- (3) Fabien *pensait* à l'aube comme à une plage dorée où l'on *se serait échoué* après cette nuit dure. (A. de Saint-Exupéry, cité par Chevalier & al., 1964, p. 358, § 513)
- (4a) Si j'arrivais un jour à achever cet ouvrage, j'aurais écrit l'œuvre de ma vie. (Moignet, 1981, p. 99, § 135)
- (4b) Si tu *avais* beaucoup *voyagé*, tu *aurais* beaucoup *appris*. (Chevalier & al., *ibid.*)
- (5) Les enfants *s'amusaient*, ils *goûteraient* plus tard. (Leeman-Bouix, 1994, p. 36)

Ces exemples illustrent différents emplois des formes en *-rais* : dans (3), *serait échoué* exprime une hypothèse (nuance modale) rapportée dans le futur (expression de temps) d'un autre fait passé, textualisé par le tiroir *pensait* et les localisateurs temporels à *l'aube* et *cette nuit* ; dans (4a), il s'agit d'un « accompli éventuel » renvoyé dans l'avenir par rapport au moment de l'énonciation, tandis que (4b) évoque un irréel du présent (l'hypothèse non réalisée annule l'effet escompté : la forme en *-rais* joue le rôle de futur du passé) ; enfin, l'exemple (5) est purement temporel, les deux sous-phrases en parataxe entretiennent un rapport absolu d'antériorité-postériorité : les deux tiroirs situent leurs procès dans le passé par rapport au moment de l'énonciation, mais le deuxième procès est postérieur au premier. Conclusion, le terme « conditionnel » ne convient ni aux emplois temporels, ni aux emplois dits « modaux » du tiroir en *-rais*. Des emplois modaux que le *sauriez* et l'*auriez-su* ont d'ailleurs en commun avec le *saurez* et l'*aurez-su*. Dans l'exemple suivant, l'*aurez-su* exprime bien une hypothèse, une supposition :

- (6) Eve n'est pas encore rentrée ? – Bah ! Ne t'inquiète pas : elle *aura rencontré* une copine (Leeman-Bouix, 1994, p. 37).

#### 2.2.2.2. L'impératif.

L'on sait depuis longtemps, du moins depuis Guillaume (1929 /rééd.1970, pp. 12, 24 note 1, 47-48, 52-54 ; 1951, pp. 29-41, 115-133 ; 1964, pp. 73-74, 125, 186), que l'impératif n'est pas un mode de pensée, mais simplement un « mode de parole », c'est-à-dire une manière particulière de s'adresser à autrui. « L'impératif, explique Guillaume (cité par Douay & Roulland, 1990, p. 97, art. *impératif*), est un mode d'expression ou mode allocutif. »

Ce mode utilise les formes de l'indicatif (pour la plupart des verbes) et du subjonctif (pour *être*, *avoir*, *devoir*, *pouvoir*, *savoir*). Il n'a donc pas une iden-

tité morphologique propre. L'absence de *s* à la 2<sup>e</sup> pers. du sing. des verbes dont l'infinitif se termine en *-er* (mais aussi *offrir* et *cueillir* et ses dérivés) ne suffit pas pour en faire un « mode de pensée » proprement dit.

Wagner et Pinchon (1962), Chevalier et al. (1964), G. et R. Le Bidois (1967), Béchade (1986, 1994), Grevisse/Goosse (1993), Denis et Sancier-Chateau (1994), Riegel et al. (1994), le reprennent pourtant comme le mode qui sous-tend l'injonction (ordre, défense, souhait). C'est plutôt une modalité que l'indicatif et l'infinitif peuvent aussi rendre. Prenons, pour nous en convaincre, les deux exemples suivants :

(7) Avis aux voyageurs : *ne pas fumer* dans le métro.

(8) Avis aux voyageurs : *ne fumez pas* dans le métro.

Les deux phrases relèvent de la modalité impérative (= défense) et véhiculent le même contenu sémantique. Elles sont, pour reprendre cette expression de Martin (1983, p. 12)<sup>7</sup>, en relation d'équivalence logique. La seule grande différence dans leur structuration syntaxique, c'est le fait que l'infinitif *fumer* n'inscrit que de façon médiate l'agent du procès qu'il sous-tend, aucun indice formel interne n'en trahit la présence, tandis que dans « l'impératif » *fumez*, la désinence conjointe *-ez* constitue l'indice de la personne ordinale (vous = les voyageurs). En d'autres termes, la personne grammaticale est virtuelle dans le premier cas, actuelle dans le second.

#### 2.2.2.3. L'indicatif.

Ce mode donne lieu à de nombreuses acceptions qui ont essentiellement des fondements sémantiques :

1<sup>o</sup> l'indicatif exprime « une disposition de l'âme » (les Grecs), 2<sup>o</sup> est le mode où « le parleur considère l'action comme un fait qui se réalise et qui se situe à une époque déterminée » (Chevalier & al., 1964, p. 335, § 471), 3<sup>o</sup> sert à « indiquer [une action] de façon objective, sans plus » (Les Bidois, op. cit., p. 492, § 492), 4<sup>o</sup> « est le mode des phrases énonciatives et interrogatives... C'est le mode du fait » (Grevisse-Goosse, 1993, p. 1160, § 738), 5<sup>o</sup> déclare le procès « comme appartenant au monde de ce qui est vrai (dans le passé, présent ou le futur) pour l'énonciateur ». (Denis et Sancier-Chateau, 1994, p. 524)

L'ensemble des caractéristiques relevées dans ces commentaires sont insuffisantes, vagues et/ou inexactes : exprimer « une disposition de l'âme » et « des phrases interrogatives » n'est pas l'apanage de l'indicatif ; il n'est, par ailleurs, ni le mode du fait vrai, ni celui du fait réel ; enfin, l'énonciation *lato sensu* ressortit à toute prise en charge de la phrase par un locuteur, peu importe le mode verbal auquel il recourt au moment de la prise de la parole. Aussi, parle-t-on d'énonciation *assertive, impérative, interrogative, voire exclamative*, qui correspondent traditionnellement à des actes illocutoires.

(9) *Plaise* à Dieu que Jésus-Christ, son fils unique, me *pardonne* !

(10) « Tu entends ce bruit dehors ? – Oh, ce *sera* quelque ivrogne... » (Leeman-Bouix, 1994, p. 37).

Dans (9), l'on a bien l'expression d'« une disposition de l'âme » : le sentiment de culpabilité et le désir de pardon. Les deux verbes de cette phrase sont pourtant au subjonctif. Dans (10), il ne s'agit ni de réalité, ni de vérité, mais seulement de conjecture, d'hypothèse. L'étiquette *indicatif* constitue par conséquent une impropriété terminologique. A tout prendre, ce terme est d'autant plus imprécis que tout mode verbal *indique* bien quelque chose !

#### 2.2.2.4. Le subjonctif.

Du latin *subjunctivus* (*subjungo*, -is, -ere = subordonner), ce mode est, pour la plupart des grammairiens, celui de la dépendance. Dumarsais (XVIII<sup>e</sup> s.), rapportent Les Bidois (op. cit., p. 500), est fort catégorique :

Le subjonctif exprime l'action d'une manière dépendante, subordonnée..., et qui suppose toujours un indicatif.

Ou encore cette surprenante définition étymologique – elle est vraiment fantaisiste ! – de Roullé (1800, p. 40) :

*subjonctif* est formé de ces trois mots : *office de joindre sous*, c'est-à-dire le verbe après la conjonction *que* est tellement joint sous un autre verbe, que sans cela il se mettroit à un autre mode.

Dumarsais et Roullé perpétuent ici la position des anciens. Ceux-ci parlaient (cf. Yvon, 1953, p. 250) aussi bien de *subjunctivus* que de *conjunctivus* (le conjonctif = idée d'union et de dépendance) pour les tiroirs du type *amavero* « parce que ne pouvant à lui seul faire phrase, *conjungit sibi indicativum*, ex. *Cum scripsero faciam, cum dixero legam* ». Bien qu'elle ne corresponde pas au signifié de puissance de ce mode, l'étiquette *subjonctif* traversera toute l'histoire de la grammaire.

Non, le subjonctif n'est pas le mode de la subordination. Je dirai, à la suite de G. et R. Le Bidois (op. cit., p. 501), qu'il est, bien au contraire, « indépendant, pleinement autonome, tout à fait spontané, du sentiment et du vouloir ». Prenons les exemples (11), (12) et (13) :

- (11) Que la source te *pleure* avec sa goutte d'or (Hugo, cité par Chevalier & al., 1964, p. 360).
- (12) *Puisse* Dieu te venir en aide !
- (13) *Me préserve* le Ciel d'en faire de semblables (Molière, cité par Chevalier, *ibid.*).

Ces trois phrases avec des tiroirs du subjonctif à valeur optative sont bien indépendantes. En revanche, même sur son terrain de prédilection – la sous-phrase enchâssée « relative » ou « subordonnée » –, le mode « subjonctif » n'a pas le monopole. Il est, en fonction du cotexte et/ou du contexte, en distribution plus ou moins complémentaire avec les tiroirs de l'indicatif.

Les exemples suivants portent même sur des phrases structurellement identiques :

- (14) Je ne crois pas qu'il viendra (Guillaume, leçon du 19 avril 1945-série A, cf. Valin, Hirtle & Joly, dir., 1992, p. 32).
- (15) Je ne crois pas qu'il vienne (ibidem).
- (16) Vous ne croyez pas que le discrédit dont souffrent les institutions *vient* de là (Lionel Jospin, interview accordée à Patrick Poivre-d'Arvor de TF1, 19. 10. 00, 20 heures 20 minutes).
- (17) Je ne crois pas que la situation [à propos de la Corse] *soit* plus violente que celle qui a existé avant (ibidem, 20 heures 35 minutes).

Dans (14), (15), (16) et (17) le même verbe, conjugué à la forme négative, sous-tend l'idée regardante. L'on s'attendrait logiquement à un verbe au « subjonctif » dans chacune des complétives. Le contexte leur réserve pourtant une fortune différente.

Dans le cas des énoncés (14) et (15), Guillaume (cf. Valin & al., dir., 1992, pp. 32-33) argue que « la prévision négative [...] se fait suivre à volonté du mode indicatif ou du mode subjonctif. [...] Il y a survenance tardive de la négation dans le premier exemple et survenance précoce dans le second ».

Je n'ai pas l'intention de discuter les thèses de Guillaume, je veux tout simplement montrer, grâce aux exemples de cet éminent linguiste, que définir le « subjonctif » comme « mode de la subordination » ne le discrimine pas de l'« indicatif ». Guillaume (cf. sa leçon du 28 avril 1939) subordonne le choix du subjonctif ou de l'indicatif à l'attitude de l'énonciateur par rapport à son énoncé :

Pour comprendre ce genre d'emplois, le plus important de tous dans la théorie des emplois du mode subjonctif, il faut bien se représenter que le véritable caractère du réel est d'être impératif. Le réel ne se prête pas à la critique : il lui impose silence. Il révoque, dès l'abord, la discussion. Et le seul fait pour l'esprit de garder, en l'absence du mouvement critique, le contact immédiat avec le réel, même seulement prévu, probable, impose l'indicatif. On dira : *J'admets que vous avez réussi*, quand il s'agit d'une admission pleine, consentie toute critique cessante ; mais l'on dira : *J'admets que vous ayez raison*, si l'admission n'est que provisoire et destinée seulement à offrir un point d'appui à la discussion qui s'ouvre. On dira : *Je comprends, je vois que vous avez réussi*, ce qui est l'admission acritique du constatable, et : *Je comprends que vous ayez réussi*, voulant dire, par là, que critiquement, l'on évalue, l'on apprécie les chances que vous aviez de réussir. (Guillaume, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1938-1939*, publiées par Valin, Hirtle & Joly, dir., 1992, p. 240)

En revanche, j'expliquerai l'usage de l'indicatif et du subjonctif dans (16) et (17) de manière moins technique. Le premier énoncé « textualise », en effet, une réalité – voire une évidence – supposée connue aussi bien par le locuteur que par l'allocutaire : les manifestations contre le projet de réforme du ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, et le dossier corse ne sont pas à l'origine du discrédit des institutions françaises. D'où le recours par Lionel Jospin au mode « indicatif », susceptible de situer sans équivoque le procès dans

une des trois époques de l'actualité et, *ipso facto*, de l'affranchir de toute virtualité. Cependant, dans (17), le premier ministre français est conscient de la difficulté d'affirmer avec certitude que la situation en Corse était plus grave dans le passé que ces dernières années : le subjonctif lui permet de ne pas quitter le domaine du possible.

Boysen (1971, pp. 45-46) évoque un nombre important d'exemples avec le verbe *croire* « accompagné d'une négation » et montre comment l'influence du tiroir de l'idée regardante fait pencher la balance tantôt du côté de l'indicatif, tantôt de celui du subjonctif. Selon son corpus, le tiroir *présent* entraîne la suprématie du *subjonctif* sur l'*indicatif* : 40 exemples contre 12 ; le *futur* et l'*infinitif* (sans sujet personnel) appellent indistinctement l'un ou l'autre mode ; avec un tiroir du passé, c'est l'égalité : 7 contre 7 ; l'indicatif prend le dessus sur le subjonctif après l'impératif dans la phrase matrice : 9 contre 7 ; l'auteur n'a trouvé aucun exemple de *subjonctif* après *croire* au conditionnel.

Du point de vue sémantique, le subjonctif est défini de multiples manières :

le mode « où le parleur considère l'action comme un événement dont il apprécie la réalisation ou les possibilités de réalisation » (Chevalier & al., 1964, p. 335, § 471) ; « le mode du doute, du souhait, de l'hypothèse, de la concession, de l'étonnement, de l'indignation » (Les Bidois, 1967, p. 501) ; « le mode des phrases injonctives et optatives (...) : il indique (...) que le locuteur ne s'engage pas sur la réalité du fait » (Grevisse-Goosse, 1993, p. 1160) ; « le procès est déclaré comme appartenant à l'ordre des possibles ». (Denis et Sancier-Chateau, 1994, p. 525)

Toutes ces définitions soulignent bien des caractéristiques du subjonctif, mais aucune ne donne sa valeur propre. Une fois de plus, un des premiers linguistes à bien cerner le signifié de puissance de ce mode, c'est Guillaume (1929). Pour lui, le subjonctif (*temps in fieri*) est un mode « virtuel » qui se situe, dans la construction de l'image-temps, à mi-parcours entre le mode nominal qui est le mode le plus virtuel (*temps in posse* : l'infinitif et le participe) et l'indicatif (*temps in esse*).

#### 2.2.2.5. L'infinitif et le participe.

Ces deux modes ont en commun à la fois d'être infini (du latin *infinitivus*, de l'adjectif *infinitus* = indéfini) et de participer de deux natures : verbale et nominale (substantive pour l'infinitif, adjectivale pour le participe). Du point de vue de leur morphologie, ils sont impersonnels. Les étiquettes « infinitif » et « participe », exclusivement sémantiques, devraient céder la place à une nomenclature plus conséquente.

### 2.3. L'ère des innovations : le présent comme repère principal de l'organisation du système verbo-temporel.

#### 2.3.1. Nicolas Beauzée : les « ordres relationnels ».

Beauzée (1767) introduit les premières véritables innovations dans les critères définitoires des formes verbales. Pour lui (1767, p. 443), il faut

considérer dans le Temps, 1° une relation générale d'existence à un terme de comparaison, 2° le terme même de comparaison. C'est en vertu de la relation générale d'existence qu'un Temps est Présent, Prétérit ou Futur ; selon qu'il exprime la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité d'existence : c'est par la manière d'envisager le terme, ou sous un point de vue général & indéfini, ou sous un point de vue spécial & déterminé ; que ce Temps est défini ou indéfini : & c'est par la position déterminée du terme, qu'un Temps défini est actuel, antérieur, ou postérieur ; selon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole. Le terme de comparaison équivaut soit à « une époque instantanée », soit à « un période entier » ...

Bien qu'il n'en tirât pas des conséquences intéressantes dans sa terminologie des modes, Beauzée put ainsi initier, dans l'étude de la temporalité verbale, la théorie sur ce que Klum (1961) et Bull (1963, 1968<sup>2</sup>) appelleront plus tard « les ordres relationnels ». De nombreux travaux ultérieurs, notamment ceux de Guillaume (1929, 1951, 1945, 1952, 1964, 1965, 1970), Reichenbach (1947, 1966<sup>2</sup>), Bull (1963, 1968<sup>2</sup>), Klum (1961), Wilmet (1970, 1976, 1997/1998<sup>2</sup>), Wunderlich (1970), Martin (1971, 1981), Vet (1980), Curat (1991), Bena (1992), Leeman-Bouix (1994), etc., feront écho, d'une manière ou d'une autre, à ces ordres relationnels. Dans cet exposé, j'évoquerai superficiellement tel ou tel aspect de la systématique verbale de Guillaume et des travaux de Wilmet.

### 2.3.2. *Gustave Guillaume : la valeur chonogénétique du « présent ».*

La psychomécanique instituée, mieux que toute autre théorie, le présent comme la pierre angulaire de l'ensemble de l'organisation verbo-temporelle. Grâce à sa double action séparative d'époques (passé, présent, futur), le présent inscrit le temps à l'actualité comprise dans sa double acception de présent absolu et de présent relatif. Il opère ainsi à la fois comme discriminant de modes dans la chronogénèse et, à l'intérieur de l'indicatif, comme celui de trois différentes époques constitutives de l'actualité (1951, pp. 120,122 ; 1953, pp. 135, 136).

Voici, par ailleurs, son point de vue sur la terminologie et la répartition des modes dans le système verbo-temporel (*Temps et verbe*, rééd. de Roch Valin, 1970, appendice I, pp. 129-131) :

[...] la conjugaison du verbe se distribue sur deux plans : le plan verbal, qui comprend toutes les formes personnelles ; le plan nominal, qui comprend toutes les formes impersonnelles. [...] elle se présente sous deux modes : le *mode temporel*, qui comporte la distinction des époques : passé, présent, futur ; le *mode intemporel*, qui confond ces trois époques en une vaste époque indivise. [...]. Avec autant de justesse, le mode temporel eût pu être nommé *mode actuel* (ou réel) et mode intemporel, *mode virtuel*. L'on put ainsi envisager les choses du point de vue de la chronogénèse, mais comme celle-ci est un phénomène beaucoup plus intérieure [sic !] à la pensée et, partant, beaucoup plus cachée [sic !] que la chronothèse, laquelle en marque le résultat apparent et, en quelque sorte, superficiel, on eût, du même coup, accru considérable-

ment les difficultés d'explication. L'avantage d'une terminologie fondée exclusivement sur la chronothèse, c'est de se prêter aisément à une vérification expérimentale. Que le mode dit « indicatif » est temporel et le mode dit « subjonctif », intemporel, sont des faits frappants qui peuvent être démontrés au moyen d'exemples, sans faire appel à des considérations de théorie.

Cet aveu de résignation ne vaut que si l'on pense, comme Guillaume, « que l'exactitude en soi de la terminologie grammaticale est chose d'importance secondaire ». Autrement, que représente le terme « indicatif » par rapport à son signifié de puissance, i.e. la tripartition de la ligne immatérielle du temps en trois époques bien distinctes ? Quelle relation lie l'étiquette « subjonctif » aux multiples effets de sens – désir, souhait, volonté, ordre/défense à la 3<sup>e</sup> personne, tension de l'âme, envisagement de l'esprit, polyphonie, éventualité, supposition, concession, etc. – des tiroirs de ce mode verbal ? Pas grand chose ! Que signifie « mode verbal intemporel » dans une catégorie grammaticale essentiellement temporelle<sup>8</sup> ?

Pour justifier le choix de l'étiquette mode intemporel, Guillaume (1970, pp. 31, 130) commente l'emploi du subjonctif dans les deux exemples suivants :

(18) Je regrette qu'il *soit venu*.

(19) J'attendrai qu'il *soit venu*.

et montre que la même forme, qu'il nomme « mode intemporel à thème prospectif d'aspect composé » – je reconstitue ce terme en exploitant le tableau de Guillaume (p. 130) –, se rapporte indifféremment au passé (18) et au futur (19).

En dépit de son apparente cohérence, cette explication appelle quelques correctifs. D'abord, le fait que *soit venu* réfère à la fois au passé et au futur dépend plus du cotexte verbal, notamment, du tiroir (et sans doute du sémantisme) du verbe servant de support à l'idée regardante : le présent *regrette* dans (18) et le futur *attendrai* dans (19). Ensuite, il y a bien dans (18) l'expression d'une antériorité par rapport à l'observatoire situé dans l'actualité. Cette antériorité se traduit grâce aux jeux d'interférence entre l'agent de l'idée regardante (« je »), le tiroir (présent = « regrette ») de la phrase matrice et l'aspect (= temps intérieur) composé du tiroir support de l'idée regardée (« soit venu »). Enfin, la forme *soit venu* exprime, par le biais de l'aspect composé (ou extensif), un antérieur, donc un passé, par rapport au procès actuel (c'est-à-dire sous-tendu par l'indicatif) de la phrase matrice : la « venue » est antérieure au « regret ». Je prends un exemple pour mieux illustrer mon propos :

(20) Qu'il *soit déjà venu*, qu'il *vienne* maintenant ou après, ma position reste la même.

Les rapports entre les deux formes verbales « subjonctives » sont de l'ordre du temps intérieur : c'est la conséquence de l'opposition aspectuelle composée vs simple. *Soit venu* est un antérieur (c'est-à-dire qu'il exprime un passé relatif)

par rapport à *vienne*. Mais il y a plus : les jeux d'interférence entre les localisateurs de temps – *déjà, maintenant, après* – et les formes verbales permettent de référer les deux tiroirs à des époques différentes : le « subjonctif » prospectif composé ne peut ici, c'est-à-dire dans (20), désigner que le passé, tandis que le « subjonctif » prospectif simple se rapporte à un présent tourné vers le futur, à l'exclusion du passé.

Ce n'est pas tant le temps *lato sensu* qui est en cause dans le mode « subjonctif », mais l'incapacité à en discriminer clairement les trois époques substitutives de l'actualité. Mais une détermination cotextuelle et/ou contextuelle donnée peut aider à situer avec précision le procès sous-tendu par un tiroir « subjonctif » dans l'une d'entre elles. Le temps étant un terme générique coiffant, dans le système verbo-temporel, l'aspect, le mode et le temps, la solution est à rechercher ailleurs dans les couples actuel/virtuel – solution par ailleurs envisagée par Guillaume, mais déconseillée (cf. *supra*) – ou actuel/inactuel – choix fait par Wilmet.

Notons en passant, à la suite de nombreux linguistes, que l'indicatif n'est pas, contrairement à ce que postule Guillaume (cf. *supra*), le mode du réel. L'identité qu'il établit entre les termes *actuel* et *réel* est, par rapport à l'essence de l'indicatif, parfois sans véritable fondement linguistique. De quelle réalité s'agirait-il, pour ne prendre que cet exemple, dans (21) ?

(21) Je retournerai au Congo dans quelques années.

A supposer que la guerre actuelle – éventualité extrême, j'en conviens, mais pas utopique – entraîne, comme le prophétisent les principaux stratèges politiques occidentaux, la désintégration de ce grand et beau pays avec, comme conséquence, sa « somalisation », cette possibilité suffirait à hypothéquer le retour dont il est question dans (21).

Ouvrons une parenthèse pour évoquer la position de Wunderli (1976, pp. 10-11, 16) par rapport à la tripartition guillaumienne des modes verbaux : *l'in posse, l'in fieri* et *l'in esse*. Dans sa description, le linguiste allemand propose en effet, contrairement au père de la psychomécanique, un schéma des paradigmes modaux composé de quatre « paliers » déterminés en fonction du paramètre « actualité » : *Infinitiv : Nullaktualisierung* (actualisation nulle), *Partizip : Minimalaktualisierung* (actualisation minimale), *Konjunktiv : Teilaktualisierung* (actualisation partielle), *Indikativ : Vollaktualisierung* (actualisation complète). Si la dissociation des modes « infinitif » et « participe » est, à mon avis, sujette à caution – ces deux « modes » ne peuvent actualiser leur procès que par le biais d'un verbe à l'indicatif dont ils constituent alors la complétive –, le reste de son raisonnement me paraît défendable, l'« actualisation partielle du mode subjonctif », notamment. Refermons la parenthèse.

### 2.3.3. Marc Wilmet : le « repère » comme pierre angulaire dans la description du système verbo-modal.

Le système verbal de Wilmet (1970, 1976, 1997) m'intéresse au plus haut point dans la mesure où il s'accompagne, in fine, d'un important travail de remanie-

ment terminologique. L'auteur de *Grammaire critique du français* (1997, pp. 286-417, §§ 354, 414, 533-537) discrimine les modes en fonction du statut du *repère* : repère = lieu (mode impersonnel-inactuel : infinitif et participe) ; repère = personne (mode personnel-inactuel = subjonctif) ; repère = actualité (mode personnel-actuel : indicatif). Chaque paradigme compte – c'est ma propre synthèse – un certain nombre de tiroirs :

- 1° mode impersonnel inactuel : infinitif simple, infinitif composé, infinitif surcomposé ; participe 1 simple, participe 1 composé, participe 1 surcomposé, participe 2 simple, participe 2 composé.
- 2° mode personnel inactuel : subjonctif 1 simple, subjonctif 1 composé, subjonctif 1 surcomposé, subjonctif 2 simple, subjonctif 2 composé, subjonctif 2 surcomposé.
- 3° mode personnel actuel : deux sous-systèmes construits respectivement autour de deux tiroirs pivots : le présent et le passé 2 simple (l'imparfait).

De tous les grammairiens et/ou linguistes auxquels j'ai fait allusion dans cette étude, Wilmet est celui qui donne la nomenclature des modes verbaux la plus parlante et la plus cohérente. En effet, ses étiquettes donnent d'emblée un aperçu de la réalité linguistique qu'elles dénomment.

### Conclusion

Le principe de biunivocité entre le signifiant et le signifié devrait servir de préalable à la constitution de la nomenclature grammaticale, en général, celle des formes verbales, en particulier. Je vais, pour terminer, formuler, non pas des solutions, mais des pistes à explorer. Soit cet extrait de *Moderato Cantabile* (Duras, 1958, Paris, Edit. de Minuit, pp. 13, 19) :

- (22) – Vous *aurez* beaucoup de mal, madame Desbaresdes, avec cet enfant, *dit*-elle, *c'est moi* qui vous le *dis*. – *C'est déjà fait*, il me *dévore*. [...] – Le vin *aidant* sans doute, le tremblement de la voix *avait* lui aussi *cessé*. Dans les yeux, peu à peu, *afflua* un sourire de délivrance. – Il vous *ressemble*, *dit* la patronne. (pp. 13, 19)

1° Les formes *est*, *dis*, *dévore*, *ressemble* sont des tiroirs actuels par opposition à *aurez* (futur 1), *dit* (passé 1), *est fait* (présent composé passif, avec valeur de présent résultatif), *avait cessé* (passé 2 composé), *afflua* (passé 1), *dit* (passé 1) qui sont des tiroirs inactuels. En revanche, tous ces tiroirs, forts de l'échéance à l'actualité des procès qu'ils sous-tendent, appartiennent au mode actuel par opposition à *aidant* (participe 1) qui est indifférent à la discrimination d'époques et qui, ipso facto, ressortit au mode inactuel (Wilmet) ou virtuel (Guillaume).

*Actualité* et *actuel* réfèrent, en effet, soit au présent de la conscience parlante (Aristote, Beauzée, Damourette et Pichon, Chevalier & al., Coseriu, Wilmet), soit au présent couvrant les trois époques de la ligne immatérielle du temps (Guillaume, Wilmet, etc.). Aussi, leur préférerais-je le terme *actualisatif*

opposé à *virtualisatif*. Le premier aurait pour signifié de puissance la faculté d'actualiser le procès, tandis que le second celle de le virtualiser. Je retouche-rais ainsi légèrement les étiquettes de Wilmet de la manière suivante : le mode *virtualisatif impersonnel* (= l'infinitif et le participe), le mode *virtualisatif personnel* (= le subjonctif), le mode *actualisatif personnel* (l'indicatif).

J'ai forgé *actualisatif* et *virtualisatif* par analogie à *indicatif* en ce qui concerne le suffixe *-atif*. Les termes me semblent d'autant plus adéquats que l'actualité et la virtualité constituent les signifiés de puissance respectifs de ces modes verbaux. Pour en savoir plus, l'on pourrait lire Guillaume (1929, mais aussi ses articles parus dans *Le Français Moderne*), Moignet (1959, 1981), Curat (1991), Leeman-Bouix (1994), Wilmet (1997/1998<sup>2</sup>).

2° L'infinitif et le participe pourraient bien fusionner : (1) explication historique : deux formes plus ou moins nominales du participe – le *gérondif* (ex. *legendum* de *lego*, *-is*, *legi*, *lectum*, *-ere*) et le *supin* (*lectum*) – servaient à l'époque latine de déclinaison à l'infinitif (ceci serait révélateur d'une certaine parenté entre les deux modes) ; (2) explication formelle : les deux modes sont impersonnels ; (3) explication sémantique : ils participent tous deux d'une double nature, mais surtout, ils sont tous deux indifférents à la discrimination du temps en ses époques distinctives.

Je ne serais d'ailleurs pas le premier à oser ce rapprochement. Ramus (XVI<sup>e</sup> s.) – cf. les extraits repris par Livet (1859) – regroupe les formes de ces deux modes dans le *verbe infiny* par opposition à *verbe finy*. Sten (1952) reprendra l'expression pour désigner le mode indicatif et l'opposera implicitement au « mode infini ». Mais bien avant lui, Prévost-Saint Lucien appelait l'infinitif, *le deuxième participe*. Enfin, plus près de nous, Guillaume et Wilmet les regroupent respectivement dans le mode nominal et le mode impersonnel-inactuel. L'un et l'autre gardent pourtant à l'intérieur de cet ensemble les étiquettes traditionnelles. Ils se refusent, sans doute avec raison, de sauter le pas qui sépare l'univers de la chronogénèse (processus purement mental de la formation de l'image temps) du fonctionnement concret des chronothèses comme représentant les modes verbaux. Ce serait une piste intéressante...

La solution pour une bonne nomenclature des modes verbaux passerait par la prise en compte des critères sémantique et morphologique. Le premier critère renvoie à l'*actualité*, le second à la *personne*. Ces deux paramètres interviennent à part égale dans la faculté qu'a toute forme verbale de « signifier le 'temps' en plus de sa signification propre ». Moignet (1981, p. 57) relève bien leur importance dans la catégorie verbale :

La labilité du temps trouve un point de repère fixe, permettant de la concevoir, dans la stabilité de l'être que le temps traverse. Cet être, confronté au temps, c'est la personne, qui vit les événements dont le temps se meuble. C'est ainsi que le verbe est le mot du temps parce qu'il conjoint le mouvement d'un flux et la fixité d'un être. Il apparaît ainsi que le *temps* et la *personne* sont les deux conditions conjointement nécessaires à l'existence de la catégorie verbale.

La construction d'un métalangage « parlant » est à ce prix. Lavoisier (cf. Bernadette Wilmet & al., 1989, p. 9) donne la vraie mesure de cette contrainte :

L'impossibilité d'isoler la nomenclature de la science et la science de la nomenclature tient à ce que toute science physique est nécessairement formée de trois choses : la série des faits qui constituent la science ; les idées qui les rappellent ; les mots qui les expriment. Le mot doit faire naître l'idée ; l'idée doit peindre le fait ; ce sont les trois empreintes d'un même cachet ; et, comme ce sont les mots qui conservent les idées et qui les transmettent [...], quelque certains que fussent les faits, quelque justes que fussent les idées qu'ils auraient fait naître, ils ne transmettraient encore que des impressions fausses si nous n'avions pas des expressions exactes pour les rendre.

L'exactitude de la terminologie constituerait, en grammaire plus que dans les autres sciences, un impératif. Le fait et l'idée devraient amener le grammairien praticien ou théoricien à créer une étiquette conséquente.

Jonas Bena Makamina  
Université libre de Bruxelles

#### Notes

- \* Pour les informations fournies dans les deux prochains paragraphes, j'ai exploité Livet (1859) et Yvon (1953, 1954, 1956).
- 1. J'utilise *fait de langue* au sens de *taxième* chez Jacques Damourette et Edouard Pichon, par opposition à *fait de parole*, le sémième des auteurs de l'EGLF.
- 2. C'est l'attitude de la plupart des linguistes de la fin du XXe siècle : en réaction au regret que j'avais exprimé à la fin du XXII<sup>e</sup> CIPLR, le 29 juillet 1998, la plupart des intervenants se sont contentés de reconnaître la complexité du problème avant de promettre d'en faire un thème de table ronde au prochain congrès à Salamanque. La tendance générale soutient une sorte de « libéralisme » terminologique.
- 3. C'est l'objectif que poursuivent notamment – depuis quatre-vingt-dix ans – les innombrables codes de terminologie grammaticale rédigés en France et en Belgique.
- 4. Si l'on accepte l'idée selon laquelle l'uniformité de la terminologie est révélatrice du degré de maturité d'une science, l'on doit aussi avouer que, dans ce cas, la linguistique est encore loin du compte.
- 5. Joseph Vendryes (1928, in *Revue celtique*, p. 374) :  
[...] les linguistes ne doivent pas attribuer à leur vocabulaire la rigueur de celui qu'emploient les sciences physiques et chimiques ; les termes en linguistique sont élastiques et portent une part d'approximation.  
Karl R. Popper, 1984, *La logique de la découverte scientifique* (tr. fr. de N. Thyssen-Rutten et Ph. Devaux). Payot, Paris, p. 401 :  
En cet âge postrationaliste que nous vivons, un nombre d'ouvrages toujours plus grand sont écrits dans des langages symboliques et il est de plus en plus difficile de voir pourquoi : quel est, en définitive, leur propos et pourquoi il devrait être nécessaire, ou avantageux, de consentir à être assommé de volumes constitués de banalités présentées

- sous une forme symbolique. On dirait presque que le symbolisme devient une valeur en soi [...]. Il s'agit là d'[...] un nouveau substitut de la religion.
6. Les différentes commissions de « réforme » de la terminologie grammaticale constituent des groupes de travail hétérogènes où cohabitent notamment des professeurs d'université (par exemple, Joseph Hanse de l'Université de Louvain, en 1949 et Eric Buysens de l'Université Libre de Bruxelles, en 1956) et des inspecteurs de l'enseignement primaire et secondaire. Les travaux intègrent donc, au fil des sessions, tel ou tel apport des théories linguistiques en prônant un équilibre dosé entre la tradition et la nouveauté.
  7. Robert Martin établit cette relation entre les phrases suivantes : *P = Pierre est revenu et R = Pierre est de retour*. Les deux phrases entretiennent une relation linguistique de paraphrase.
  8. Gustave Guillaume invoque ici avec raison, j'en conviens, l'indifférence des formes verbales au temps *stricto sensu* ou temps expliqué, cependant, je l'ai déjà dit, le temps impliqué (l'aspect), c'est aussi du temps. L'expression *mode intemporel* constitue, par voie de corollaire, une impropriété terminologique.

### Bibliographie

- Abouda, L. (1997) : Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques. *Revue Romane*, 32, 2, Copenhague, pp. 179-198.
- Arnauld, A. & C. Lancelot (1966, 1660<sup>1</sup>) : *Grammaire générale et raisonnée ou la Grammaire de Port-Royal*. Nouvelle impression en facsimilé de la troisième édition de 1676/Édition critique présentée par Herbert E. Brekle, Tome I, Friedrich Fromann Verlag (Günther Holzboog), Stuttgart-Bad Cannstatt.
- Beauzée, N. (1974, 1767<sup>1</sup>) : *Grammaire générale*. Nouvelle édition en facsimilé avec une introduction par Barrie E. Bartlett, Friedrich Fromann Verlag, Stuttgart-Bad Cannstatt, 2 vol.
- Béchade, H. (1994) : *Grammaire française*. P.U.F., Paris.
- Bena, M. J. (1992) : Les manipulations des temps verbaux dans « Moderato Cantabile », récit de Marguerite Duras. *Scientia*, 6, 2, Mbanza-Ngungu/Zaire, pp. 63-80.
- Bena, M. J. (1999) : La problématique de la terminologie grammaticale ou l'éternel tourment du linguiste. *Lukuni lwa yuma*, Revue interdisciplinaire de l'Université Libre de Luozi, II, 4, Luozi/RDC, pp. 7-20.
- Bena, M. J. (à paraître) : De *subjonctif* à *virtualisatif personnel* : essai de dénomination sémantico-formelle. *Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 118.
- Berrendonner, A. (1983) : *Cours critique de grammaire générative*. Presses Universitaires de Lyon, Lyon.
- Bondy, L. (1960) : Définitions d'abord, nomenclature ensuite. *Le Français Moderne*, pp. 125-141.
- Boysen, G. (1971) : *Subjonctif et hiérarchie. Etude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français*. Odense University Press, Odense.
- Bull, W. E. (1963, 1968<sup>2</sup>) : *Time, Tense and the Verb*. University of California Press, Berkeley et Los Angeles.
- Chevalier, J.-C., M. Arrivé, C. Blanche-Benveniste & J. Peytard (1964) : *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse, Paris.

- Collart, J. & al. (1978) : *Varron. Grammaire antique et stylistique latine*. Société d'édition « Les Belles Lettres », Paris.
- Curat, H. (1991) : *Morphologie verbale et référence temporelle : essai de sémantique grammaticale*. Droz, Genève.
- Damourette, J. & E. Pichon (1930-1950) : *Des mots à la pensée. Essai de Grammaire de Langue Française*. 7 vol., Editions d'Artrey, Paris.
- Denis, D. & A. Sancier-Chateau, (1994) : *Grammaire du français*. Librairie générale française, Paris.
- Génouvrier, E. & J. Peytard (1970) : *Linguistique et enseignement du français*. Larousse, Paris.
- Grevisse, M./A. Goosse (1993<sup>13</sup>) : *Le bon usage. Grammaire française*. Duculot, Paris-Gembloux.
- Guillaume, G. (1929) : *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Champion, Paris [1965, 1970, Réimprimé suivi de *L'architecture du temps dans les langues classiques*. Champion, Paris].
- Guillaume, G. (1951) : La représentation du temps dans la langue française. *Le Français Moderne*, 19, pp. 29-41 et 115-133.
- Guillaume, G. (1964, 1969<sup>2</sup>) : *Langage et sciences du langage*. Nizet-Presses de Laval, Paris-Québec.
- Guillaume, G. (1973, posth.) : *Leçons de linguistique. 1948-1949* (leçon du 18 février 1949), éd. R. Valin, vol.III. Klincksieck-Presses de l'Université Laval, Paris-Québec.
- Guillaume, G. (1992, posth.) : *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1938-1939*, publiées par Roch Valin, Walter Hirtle & André Joly (texte établi par Annette Vassant en collaboration avec Hervé Curat). Presses de l'Université Laval – Presses universitaires de Lille, Québec-Lille.
- Guillaume, G. (1992, posth.) : *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. 1944-1945 – séries A et B*, publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly (texte établi par Jean-Claude Guillaumondéguy en collaboration avec Joseph Pattee). Presses universitaires de Lille, Québec-Lille.
- Hjelmslev, L. (1928) : *Principes de linguistique générale*. Høst & Søn, Copenhague.
- Holtz, Louis (1981) : *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical. Etude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IV – IX<sup>e</sup>)*. CNRS, Paris.
- Klum, A. (1961) : *Verbe et adverbe*. Almqvist & Wiksell, Stockholm.
- Le Bidois, G. & R. Le Bidois (1967) : *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*. Tome Premier, Edit. A. et J. Picard & Cie, Paris.
- Leeman-Bouix, D. (1994) : *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*. Nathan, Paris.
- Lerot, J. (1986) : *Analyse grammaticale*. Duculot, Gembloux-Paris.
- Livet, C.-L. (1859) : *La grammaire française et les grammairiens du VXI<sup>e</sup> siècle* [Réimpression de 1967, Slatkine Reprints, Genève].
- Marouzeau, J. (1933/1951<sup>2</sup>) : *Lexique de la terminologie linguistique*. Geuthner, Paris.
- Martin, R. (1971) : *Temps et aspect*. Klincksieck, Paris.
- Martin, R. (1983/1992<sup>2</sup>) : *Pour une logique du sens*. P.U.F., Paris.
- Meyers, K. (1988) : *Les codes de terminologie grammaticale en France et en Belgique*. Mémoire de licence (inédit), Vrije Universiteit Brussel, Bruxelles.

- Moignet, G. (1957) : Pitié pour l'indicatif ! ou nomenclature grammaticale et linguistique structurale. *Le Français Moderne*, 25, pp. 161-169.
- Moignet, G. (1959) : *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. Tome Premier. P.U.F., Paris.
- Moignet, G. (1981, posth., publié par Jean Cervoni, Kerstin Schlyter et Annette Vassant) : *Systématique de la langue française*. Editions Klincksieck, Paris.
- Molho, M. (1959) : Impératif, indicatif, subjonctif. *Le Français Moderne*, 27, pp.199-203.
- Riegel, M., J.-C. Pellat & R. Rioul (1994) : *Grammaire méthodique du français*. P.U.F., Paris.
- Roullé, J. H. (an VIII-1800) : *Les Premiers Eléments de la Grammaire française*. Chez l'auteur et chez Favre, Paris.
- Sten, H. (1952) : *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*. Copenhague, Munksgaard.
- Vendryes, J. (1928) : *Le langage*. La Renaissance du livre, Paris.
- Vet, C. (1980) : *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain*. Droz, Genève.
- Wagner, L.-R. & J. Pinchon (1962/1967<sup>2</sup>) : *Grammaire du français classique et moderne*. Hachette, Paris.
- Wilmet, B., A.-E. Dalcq & D. Van Raemdonck (1989) : *Le français et les sciences. Méthode de français scientifique avec lexique, index, exercices et corrigés*. Editions Hachette-Duculot, Paris-Louvain-la-Neuve.
- Wilmet, M. (1970) : *Le système de l'indicatif en moyen français*. Droz, Genève.
- Wilmet, M. (1976) : *Etudes de morphosyntaxe verbale*. Klincksieck, Paris.
- Wilmet, M. (1991) : L'explication en linguistique : induction et déduction, in : *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès de linguistique et philologie romanes*, II, Niemeyer, Tübingen, pp. 19-27.
- Wilmet, M. (1992) : Réponse à un acte d'accusation, in : Janine et Christian Delcourt (éds) : *La Terminologie Grammaticale. ABLA papers*, 13, pp. 139-145.
- Wilmet, M. (1997/1998<sup>2</sup>) : *Grammaire critique du français*. Hachette-Duculot, Paris-Louvain-la-Neuve.
- Wunderli, P. (1976) : *Modus und Tempus : Beiträge zur synchronischen und diachronischen Morphosyntax der romanischen Sprachen*. TBL-Verlag Narr, Tübingen.
- Wunderlich, D. (1970) : *Tempus und Zeitreferenz im Deutschen*. Hueber, Munich.
- Yvon, H. (1951) : Convient-il de distinguer dans le verbe français des temps relatifs et des temps absolus ? *Le Français Moderne*, 19, pp. 265-276.
- Yvon, H. (1953) : Histoire de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des « tiroirs de l'indicatif » (1). *Le Français Moderne*, 21, pp. 247-262
- Yvon, H. (1954) : Histoire de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des « tiroirs » de l'indicatif » (2), *Le Français Moderne*, 22, pp. 11-28.
- Yvon, H. (1956) : Pour une nomenclature grammaticale claire et précise. *Le Français Moderne*, 24, 3, pp. 161-167.